



# fiche d'inscription

à renvoyer



avant le 10 février 2010

Festival International des Très Courts  
Association Très d'Esprit  
34 rue Piat  
75020 Paris – France

## film

Titre : \_\_\_\_\_ Format de tournage : \_\_\_\_\_

Durée totale :  min  sec    Durée hors titre et générique :  min  sec    Année :

Résumé : \_\_\_\_\_

Musique réalisée par : \_\_\_\_\_

Droits musicaux acquis :  OUI  NON

Catégorie :  fiction     animation     documentaire     expérimental

Genre :  humour     action     poétique     drame

musical     fantastique     hot     trash

inclassable : \_\_\_\_\_

## réalisateur/trice

M.  Mme  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

## production (facultatif)

Société : \_\_\_\_\_ Contact : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

J'autorise le Festival des Très Courts à mettre mon film en ligne sur ses espaces web :  OUI  NON

J'autorise le Festival des Très Courts à présenter mon film dans des projections de promotion du festival ou des rétrospectives :  OUI  NON

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



# règlement

Festival International des Très Courts  
34 rue Piat – 75020 Paris – France  
web : <http://www.trescourt.com>  
email : [contact@trescourt.com](mailto:contact@trescourt.com)  
tél. : 01 43 49 62 46

## article 1 - définition et objet

Le Festival International des Très Courts est organisé par l'association Très d'Esprit et Nanosphère Productions. Il a pour objectif de promouvoir le film de moins de trois minutes.

## article 2 - date et lieu

La douzième édition du Festival International des Très Courts a lieu du 7 au 16 mai 2010, à Paris ainsi que dans tous les lieux de projection associés à la manifestation. En cas de problème indépendant de sa volonté, le festival se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates et lieux de la manifestation.

## article 3 - conditions d'inscription

Les films proposés en présélection ne doivent pas dépasser 3 minutes. Ils doivent contenir un titre et un générique (non compris dans les 3 minutes).

Les réalisateurs envoient un formulaire d'inscription et postent avant le 10 février 2010 leurs films sur support DVD ou MiniDV à : Festival International des Très Courts – Association Très d'Esprit – 34 rue Piat 75020 – Paris – France. Un même réalisateur peut présenter plusieurs Très Courts en les regroupant sur un même support, mais en remplissant un formulaire distinct par film.

Les supports DVD ou MiniDV ne sont pas renvoyés.

## article 4 – compétitions

Le comité de sélection du festival visionne les oeuvres des candidats et sélectionne ceux qui participeront à la compétition internationale ou à la compétition Paroles de Femmes. La liste des sélectionnés sera consultable sur [www.trescourt.com](http://www.trescourt.com) à partir du 18 mars 2010. Les films inscrits mais non retenus dans ces compétitions pourront toutefois être sélectionnés dans un programme hors compétition, sous le label « Around the Très Courts ».

Les réalisateurs des films sélectionnés seront contactés et devront envoyer dans les 10 jours suivants, une copie de leur film en format Beta SP, BetaNum ou MiniDV. Si cette copie s'avère être de trop mauvaise qualité, un film préalablement sélectionné pourra être retiré de la sélection. Seules les copies Beta ou DV des films sélectionnés seront rendues aux réalisateurs après le festival.

## article 5 - droits

Les participants cèdent au Festival International des Très Courts, sans contrepartie, le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du festival, les projections jury et les projections presse. Ils cèdent aussi le droit de reproduction d'images ou d'extraits de moins d'une minute de ces films pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV, et sur Internet.

## article 6 - marché du film Très Court

Les films inscrits pourront figurer dans un catalogue de Très Courts à destination des professionnels, et pourront être visionnés à la demande par des personnes accréditées. Les coordonnées des réalisateurs et producteurs seront mises à disposition des professionnels intéressés.

## article 7 - jury & prix

Le jury de la compétition internationale décernera à Paris les prix suivants : Grand Prix, Prix Animation et Prix de l'Originalité. Le Prix du Public sera décerné, après décompte de l'ensemble des votes du public, le 15 mai 2010 sur le site [www.trescourt.com](http://www.trescourt.com).

Le jury de la compétition Paroles de Femmes décernera à Montpellier les prix suivants : Meilleur Film, Prix de la Réalisation et Prix de l'Originalité.